

Annonce à faire paraître dans la FAO, rubrique "Communes"

le vendredi 29 janvier 2021

COMMUNE DE BARDONNEX

CONSULTATION PUBLIQUE

Révision du plan directeur communal

Le contexte

Située au sud du canton, la commune de Bardonnex est constituée de plusieurs villages offrant sur 500 hectares un patrimoine agricole et paysager d'une très grande richesse et diversité, constituant ainsi un cadre résidentiel privilégié pour ses 2'270 habitants. Au travers de la révision de son plan directeur, la Commune souhaite permettre un développement mesuré et raisonné des villages, afin de tendre à un meilleur équilibre entre ceux-ci. La maîtrise du trafic de transit constitue également une priorité communale.

Le plan directeur communal (PDCom)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de Bardonnex datant de 2009, sa révision était par ailleurs nécessaire afin de mettre à jour certaines options portant sur le développement communal.

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Bardonnex en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 36 jours, du 29 janvier au 5 mars 2021** sur le projet de plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

À la Mairie, 99 route de Cugny (horaires : lundi de 8h30 à 14h00, mardi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h30, jeudi de 8h30 à 12h00).

Au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives au projet de plan directeur communal doivent être adressées par écrit à la Mairie de Bardonnex ou au Département du Territoire.